

Le retrait d'une plaque honorifique demandé

Unifr » Des étudiants de l'Université de Fribourg estiment que la plaque honorifique dédiée à Chaim Weizmann, premier président d'Israël et chimiste, n'a pas sa place sur le site de l'institution. Ils se sont rassemblés ce mercredi vers 17 h devant l'Aula magna, sous l'impulsion de la Coordination étudiante pour la Palestine et du syndicat SSP étudiant Fribourg, indiquent les organisations.

En plus du retrait de la plaque, elles demandent que la conférence qui porte son nom «soit rebaptisée conférence Omar M. Yaghi», en hommage au chimiste palestinien lauréat du Prix Nobel de la discipline en 2025. » **VIM**

Employés de l'Etat malades neuf jours par an

Administration » Le personnel de l'Etat présente un taux d'absentéisme globalement stable, selon une réponse du Conseil d'Etat.

Les collaborateurs de l'Etat de Fribourg prennent en moyenne neuf jours de congé-maladie par année. Un taux d'absentéisme globalement stable depuis 3 ans. Telle est en substance la réponse de l'Etat à la question des députés UDC David Papaux (Fribourg) et Eric Barras (Châtel-sur-Montsalvens), qui se préoccupent du sujet dans le contexte actuel des restrictions budgétaires (PAFE).

Le personnel a totalisé «9,1 jours d'absence pour cause de maladie non professionnelle en 2022, 8,5 jours en 2023 et 9,2 jours en 2024», détaille le Conseil d'Etat. Il précise néanmoins que derrière ces chiffres se trouvent «des réalités différentes: absences de longue durée et cumul d'absences de courte durée». Les absences des apprentis et stagiaires, qui ne sont eux pas soumis à la

LPers, sont légèrement moins nombreuses: «7,9 jours en 2024 pour cause de maladies non professionnelles», apprend-on.

Pour lutter contre l'absentéisme, l'Etat assure prendre des mesures. La principale consiste à «transmettre systématiquement tous les cas d'absence pour maladie dépassant 90 jours à la médecin-conseil de l'Etat-employeur, de manière à renforcer le suivi médical en cas d'absence prolongée».

Le Conseil d'Etat ajoute que, lorsque existent «des doutes quant à la véracité des motifs invoqués par l'employé», un certificat médical peut être exigé dès le premier jour d'absence. Mais lorsque la situation ne présente pas de difficulté particulière, «le délai de 3 jours révolus permet d'éviter une surcharge inutile des cabinets médicaux du canton».

Et de préciser qu'il restera attentif à l'évolution de l'absentéisme et prendra, cas échéant, des mesures adéquates et ciblées. » **NR**

L'institution fribourgeoise devrait s'acquitter d'un loyer au prix du marché pour utiliser la salle attenante

Le Musée du vélo craint pour l'avenir

« NICOLE RÜTTIMANN

Site de la Poya » Le Musée du vélo de Fribourg, royaume érigé à la gloire de la petite reine sur le site de la Poya, craint pour son avenir. Le site et ses bâtiments de caserne se sont vu récemment restitués par l'armée au canton de Fribourg. Et dans le sillage, les conditions risquent de changer pour le musée.

Selon Auguste Girard, son cofondateur et président d'honneur du Vélo-Club Fribourg propriétaire du musée, l'institution avait jusque-là un accord avec l'armée et l'Etat de Fribourg: elle ne payait qu'un loyer «symbolique» d'une centaine de francs pour son local d'exposition d'environ 280 m², situé dans les combles du bâtiment 4. Et elle pouvait emprunter la salle attenante de 300 m² pour organiser des événements. Mais pour utiliser cette annexe désormais, elle devrait s'acquitter auprès de l'Etat propriétaire du site d'un loyer «au prix du marché», qu'il estime à 40 000 francs par an, précise Auguste Girard.

Club historique

«Nous avons jusqu'à fin novembre pour faire des offres sur la base de ces conditions. Mais en tant que petite institution fonctionnant bénévolement, nous serons incapables de payer semblable montant!» redoute Samuel Jungo, qui reprendra la coprésidence dès 2026 avec Jean Buchs. Or, l'institution comptait sur cet espace pour consolider sa stratégie; étendre et renouveler ses activités afin d'assurer sa pérennité.

«Le musée, inauguré en 2012, a été créé par d'anciens coureurs du Vélo-Club Fribourg», rappelle Auguste Girard. Depuis, il a fait sa place dans le paysage fribourgeois. Et le nombre de ses visiteurs a crû. Pour suivre cette évolution, le musée compte donc se fixer des objectifs élargis, sous l'égide de sa nouvelle présidence. «Les hommes passent, les institutions restent. Il est essentiel que le Vélo-Club et son musée restent à Fribourg. C'est d'ailleurs l'un des plus vieux clubs de la ville, fondé voici 120 ans. Mais pour cela, il a besoin de locaux plus grands, soit de ces 300 m².»

Le duo se dit d'autant plus inquiet que «d'autres personnes auraient des vues sur cette



Auguste Girard, ancien coureur cycliste, va passer le témoin à Samuel Jungo. Charly Rappo-archives

salle». Et s'il dit comprendre parfaitement que l'Etat «tenu à des mesures d'économie, veuille rentabiliser le site», il nourrit l'espoir d'un soutien. Car le musée rapporterait selon lui davantage à la population qu'il ne coûterait.

«Un délai de 5 à 8 ans»

Son souhait? Pouvoir rester dans le local d'exposition et utiliser la salle annexe dans les conditions actuelles, durant la phase de transition du site. Celle-ci devrait durer 3 à 5 ans selon la page web de l'Etat. Mais elle pourrait se prolonger au vu des questions complexes d'aménagement, note Samuel Jungo. Il table ainsi sur «un délai de 5 à 8 ans», qui laisserait à l'institution le temps de définir plus précisément sa stratégie d'évolution et consolider son avenir. Au terme duquel elle pourrait quitter le site sereinement vers un nouvel écrin.

«Le musée a été créé par d'anciens coureurs du Vélo-Club Fribourg»

Auguste Girard

Et d'estimer que l'Etat, par ce geste, ferait «un retour sur investissement. Cela nous permettrait d'avoir une structure plus stable, incluant des formations ou d'autres offres pour la jeunesse. Pour en faire quelque chose de dynamique et académique.» Le musée resterait «ouvert» en partageant ponctuellement avec d'autres organismes l'extension. Et approfondirait son rôle d'outil didactique alliant plaisir, culture, sport et santé. Un acteur clef dans une ville qui se veut celle du cyclisme ouvert à tous. Car leur but, relève Samuel Jungo, est de «transmettre l'histoire du cyclisme jusque dans ses moindres rouages. Aussi via des ateliers de mécanique et autres activités gratuites en encourageant la pratique. Une influence bénéfique pour la jeune génération, contribuant à la détourner des écrans.»

«Au vu de ce que l'on a donné et pourrait donner encore, nous offrons à la collectivité davantage que le montant de ce loyer. Mais pour garder pérenne le musée et aller plus loin, nous avons besoin de ce soutien», conclut-il.

De son côté, l'Etat souligne en préambule que les conditions ne changeront pas pour les surfaces de base accordées au musée: Pour les «282 m² d'exposition, 41 m² alloués au stockage, et la place de parking, l'institution ne doit verser qu'un montant symbolique de 150 francs par an en guise de participation aux frais d'eau ou d'électricité, comme jusqu'à présents, relève le porte-parole de la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME), Guido Balmer.

Surface convoitée

En revanche, pour la surface supplémentaire souhaitée de 300 m², il devra bien s'acquitter «d'un loyer équivalent à celui appliqué à tout autre locataire. Cela afin d'assurer un équilibre financier et une égalité de traitement par rapport aux autres.» Soit «environ 3200 francs charges comprises pour l'entier de la salle», précise Sonja Gerber, secrétaire générale et conseillère juridique à la DIME. Un loyer que l'Etat exigerait «dès le 1^{er} janvier 2026».

«L'Etat a pour mission d'assurer l'occupation du site et de conclure de nouveaux baux», explicite la DIME, indiquant que le site compte «près de 40 locataires, avec des loyers variant entre 60 et 220 francs par m² par an selon la typologie des espaces». Et aucune hausse en la matière n'est prévue. Le Musée du vélo serait donc le seul cas concerné par un changement de loyer pour cette annexe.

Et ses craintes se vérifient: «Cette surface supplémentaire souhaitée par le musée pourrait être reprise par un autre locataire», confirme la DIME. Comme le montre la page web dédiée à la mue de la Poya, où il est proposé aux entreprises et autres associations de louer des espaces sur le site.

Quant à savoir si la gestion du site pourrait être affectée par les mesures d'économie de l'Etat, la question reste en suspens, contribuant à l'ignorer des à ce stade.» »